



D.2021.06.02.1.2.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B**1.2 - MARCHES-CONVENTIONS-FONCIER****1.2.3 – 3^{ème} Ligne de Métro - Marché n° M3 2020 14512 M – Réalisation de pieux d'essais – à conclure avec FRANKI FONDATIONS - Autorisation de signer le marché**

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS- EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210602-20210602-1-2-3-DE
Date de télétransmission : 02/06/2021
Date de réception préfecture : 02/06/2021

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3ème ligne de métro et ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et a décidé d'en poursuivre la réalisation.

Les prestations du marché concernent la réalisation de pieux, en-dehors de l'emprise du futur viaduc, destinés à la réalisation d'essais de chargement. Ces essais de chargement seront quant à eux réalisés par l'université Gustave Eiffel. Ces pieux sont désignés par l'appellation de « pieux d'essais ».

Les principales quantités prévisionnelles et caractéristiques sont les suivantes :

- Réalisation de 9 pieux de réaction à la tarière creuse Ø 1 000 mm ;
- Réalisation de 4 pieux d'essais à la tarière creuse Ø 700 mm environ

La durée globale du marché est de 4 mois.

La procédure retenue est un appel d'offres ouvert lancé après avis d'appel public à la concurrence soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 et R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 19 février 2021, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 25 mars 2021 à 12h00.

5 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- FRANKI FONDATIONS
- BOTTE FONDATIONS
- NGE FONDATIONS
- SOLETANCHE BACHY FONDATIONS SPECIALES
- KELLER FONDATIONS SPECIALES

5 candidatures ont été considérées comme recevables.

- La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **17 Mai 2021**, attribué le marché à l'entreprise FRANKI FONDATIONS pour un montant de **228.520,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° M3 2020 14512 M avec l'entreprise FRANKI FONDATIONS.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse] n'ont pas pris part au vote :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise FRANKI FONDATIONS, le marché n° M3 2020 14512 M concernant la réalisation des pieux d'essais, pour un montant de **228.520,00 €** HT.

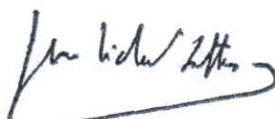
ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES